



Votre filière pour le recyclage des batteries de véhicules électriques légers (VAE, trottinettes...).

POUR DEVENIR POINT DE COLLECTE, RIEN DE PLUS SIMPLE



1 - Contactez Corepile par mail à mobilite@corepile.fr en indiquant :

- le nom et l'adresse de la société ou du magasin, le siret, les horaires de livraison,
- les nom, prénom, téléphone et e-mail de la personne référente,
- le nombre de batteries usagées que vous possédez déjà.

2 - Corepile vous transmet un contrat de reprise à signer.

3 - Retournez le contrat signé à Corepile par e-mail ou courrier puis recevez le kit de stockage.

KIT DE STOCKAGE

Ce kit permet de sécuriser le stockage et est prêt pour l'enlèvement par Corepile. il comprend :

- un fût plastique
- une sachette plastique à mettre dans le fût
- un sac de vermiculite pour isoler les batteries
- un rouleau de sachets plastiques destinés aux batteries endommagées.



PROCÉDURE DE REPRISE : COREPILE S'OCCUPE DE TOUT



1 - Remplissez le fût selon la procédure spécifique.

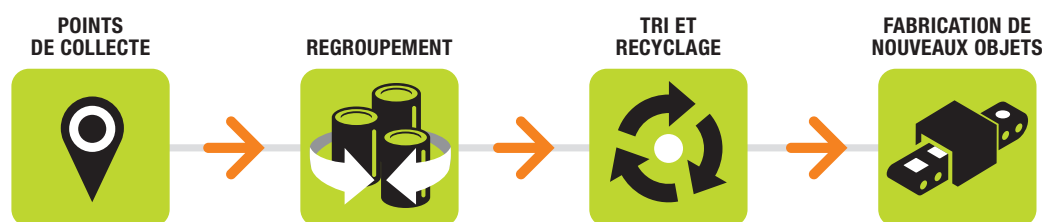
2 - Une fois le(s) fût(s) plein(s), demandez l'enlèvement depuis l'extranet Corepile «VOLTA» à l'aide d'identifiants fournis par Corepile à la signature du contrat.

3 - Sous 10 jours ouvrés, un collecteur de déchets mandaté par Corepile viendra effectuer l'enlèvement.

4 - Le collecteur de déchet vous fait signer un bordereau de suivi de déchet (BSD) et vous remet un ou des fûts vides en échange ainsi que le(s) sac(s) de vermiculite.

QUELLE FIN DE VIE POUR CES BATTERIES ?

Après la collecte, les batteries sont démontées, broyées puis recyclées pour en récupérer les composants recyclables (acier/fer, polymère) ou valorisables (nickel, cobalt et manganèse). **65% du poids de la batterie est recyclé en métaux.**



➔ **DÉCOUVREZ LE RECYCLAGE EN VIDÉO**
sur notre page Youtube pour tout savoir
sur coulisses du recyclage
des batteries de vélo.



QUELLES BATTERIES SONT ACCEPTÉES ?

Toutes les batteries de vélo à assistance électrique et d'autres engins de déplacement personnel motorisé tels que les trottinettes, hoverboards, skateboards, etc. (jusqu'à 20kg)



CONSIGNES DE SÉCURITÉ



QUE FAIRE EN CAS D'ÉCHAUFFEMENT OU DE DÉPART DE FEU ?



- Il faut refroidir la batterie soit en la plongeant dans un très grand volume d'eau soit en la recouvrant complètement de sable puis attendre.
- Une fois la batterie refroidie, elle est considérée comme endommagée, il conviendra de la mettre dans un sac plastique avant de la déposer dans le fût.